

S'inscrire à l' U.N.S.S. ...

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Après leurs cours du matin, les élèves peuvent manger au collège (voir ci-dessous).

Ils se rendent ensuite par leurs propres moyens au gymnase, et sont conduits sur les lieux de rencontre en car, sous la responsabilité de :

M. GIRES et JM. MASSON et/ou les enseignants EPS du secteur de Coutances.

Le coût de l'inscription est de 15 € pour l'année !
(N'oubliez pas le ticket « spot50 »)

Le règlement :

Chèque (« AS du collège ») espèce spot50

Pour manger le mercredi midi, il faudra choisir un forfait de demi-pension « **5 jours** ».

- Ce choix ne sera définitif que le 13 octobre 2017 permettant aux élèves qui le souhaitent de venir découvrir les activités de l'association sportive.
- Au début de chaque trimestre ce choix pourra être modifié.
- Enfin si votre enfant n'a pas de rencontre certains mercredis, les repas non pris seront déduits de la facture trimestrielle suivante.
- Rappel : le prix d'un repas du forfait « 5 jours » est de 2.57 € (2.75 € pour le forfait « 4 jours »).

Bien entendu, votre enfant peut manger chez lui et participer à l'association sportive !

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mme, Mr..... autorise mon fils - ma fille à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Tancrede de Hauteville de St-Sauveur Lendelin.

Je l'autorise à se rendre seul(e) au gymnase pour prendre le car

En cas d'urgence, j'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Fait à le2017

signatures:

Les informations de chaque mercredi sont consultables

PRONOTE

sur **Pronote** et



Facebook : @astdhssl

Chaque jeudi, de **17H30 à 19H**, les licenciés de notre AS peuvent également s'entraîner au **volley-ball** avec un entraîneur salarié du club de Coutances.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignants d'EPS du collège !